

AVIS CONCERNANT L'ENDROIT où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité <u>MUNICIPALITÉ DE RIPON</u>	Date du scrutin 2021 11 07 <small>Année Mois Jour</small>
--	---

Page <u>1</u> de <u>1</u>

Les bureaux de vote par anticipation, qui sont accessibles aux personnes handicapées, sont établis aux endroits suivants:

Bureau de vote		Endroit (adresse)	Numéros des sections de vote rattachées à ce bureau		
BVA*	BVPE** (le cas échéant)				
BVA		31, RUE COURSOL, SUITE 101, RIPON (QUÉBEC) J0V 1V0	De 1	à 4	
			De	à	
			De	à	
			De	à	
			De	à	
			De	à	
			De	à	

* BVA: bureau de vote par anticipation

** BVPE: bureau de vote au bureau de la présidente ou du président d'élection

Ces bureaux seront ouverts de 9 h 30 à 20 h aux dates suivantes:

BVA

8^e jour précédant celui du scrutin le
Année Mois Jour

7^e jour précédant celui du scrutin le
Année Mois Jour

6^e jour précédant celui du scrutin le
Année Mois Jour

1^{er} jour précédant celui du scrutin le
Année Mois Jour

BVPE

9^e jour précédant celui du scrutin le
Année Mois Jour

6^e jour précédant celui du scrutin le
Année Mois Jour

5^e jour précédant celui du scrutin le
Année Mois Jour

4^e jour précédant celui du scrutin le
Année Mois Jour

SIGNATURE


Président(e) d'élection, greffier(-ière) ou secrétaire-trésorier(-ière)

2021-10-19 <small>Année Mois Jour</small>
--